

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

**Sous la présidence de :** Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

**Date de la convocation au Conseil Municipal :** 5 mai 2015

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CHANUT, CHARPENTIER, INGRET, GARCIA, EGLOFFE, SCHNEIDER, GUILLIN, DUBAS, PELE  
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, AGOSTINI, LANUEL, DELALANDE, PREVOT, VERON, DIONNET, DASSENOY, KRIER, MAISTRE, PANIS, VIVIER

**PROCURATIONS :**

M. LAMBOTTE à Mme AGOSTINI  
M. RICHARD à Mme GLESS  
Mme LECLERE à M. CHANUT  
M. GRANJON à Mme KRIER

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Jacqueline PANIS, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

<b>PROCES-VERBAL DE SEANCE</b>
--------------------------------

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2015 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation.

**1- Aide en faveur des sinistrés du Népal**

Il est précisé que M. Richard LANDRY, initiateur du déplacement au Népal, n'a pu être présent ayant été appelé à LYON.  
Cette délibération ne fait pas l'objet de question particulière, soumise au vote, elle est adoptée à l'unanimité .

**2- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – 2<sup>ème</sup> appel à projet**

DETR - 2ème appel à projet  
Les membres du Conseil Municipal avaient reçu la note de synthèse par courriel et ont trouvé ladite note sur table lors de la séance du conseil municipal, cette délibération de demande de subvention concernant le bâtiment des parapluies ne fait pas l'objet d'observation particulière, soumise au vote elle est adoptée à l'unanimité.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,  
Jacqueline PANIS

Le Maire,  
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 31 MARS 2008  
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :  
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 206 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
30/03/2015	29/2015	Entretien de 2 bacs dégraisseurs et curage réseaux – Assainissement Scarponais
07/04/2015	30/2015	Entretiens des installations de production thermique – ENERLOR SAS
27/04/2015	33/2015	Activités découvertes – Conventions
05/05/2015	39/2015	Raccordement de 6 bâtiments communaux à la fibre optique (et abonnements associés) – K-NET

**Délibération N°16**

**Objet** : Aide en faveur des sinistrés du Népal

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Henri CHANUT

Un puissant séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter a frappé le Népal samedi 25 avril 2015. De nombreuses répliques continuent à secouer le pays depuis et dans la capitale Katmandou, qui compte plus de 2,5 millions d'habitants, les dégâts sont considérables. Il s'agit du séisme le plus meurtrier depuis 1934, le dernier bilan humain fait état de plus de 3 600 morts et 6 600 blessés.

Les pompiers de Nancy et de Meurthe et Moselle, sous mandat d'ONG à titre associatif, préparent un départ pour le Népal le 15 mai prochain afin de venir en aide aux sinistrés.

Une équipe de dix spécialistes doit être constituée. Le projet consiste à installer quatre stations de potabilisation d'eau dans les secteurs ruraux les plus isolés du Nord de Katmandou, en partenariat avec le Cercle International de l'Eau de Nancy, d'acheminer des médicaments et éventuellement de prendre des renseignements sur les éventuels français disparus.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

L'équipe mobilisée a besoin de financer ce déplacement de dix jours pour lequel les professionnels volontaires s'engagent à titre bénévole et compte ainsi sur les dons privés et publics.

La Ville de Seichamps a décidé de participer au financement de ce déplacement en accordant à l'opération Pompier 54 Népal, qui travaille en collaboration avec l'association Action contre la Faim, une aide d'un montant de **1 000 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette aide en faveur du Népal.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N°17**

**Objet** : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – 2<sup>ème</sup> appel à projet

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Henri CHANUT

En début d'exercice, la ville de Seichamps a déposé au titre de la DETR 2015, une demande de financement pour le projet d'isolation du bâtiment des Parapluies.  
Ce projet a été retenu et bénéficie d'ores et déjà d'un financement d'un montant minimum de 38 624 € représentant 40%.

Le premier ministre ayant annoncé d'importantes mesures de soutien à l'investissement local, la loi de finances pour 2015 a ainsi abondé de 200 M€ la ligne de crédits consacrée à la DETR. C'est ainsi que l'enveloppe réservée à la Préfecture de Meurthe et Moselle a été abondée de 33,63% par rapport à 2014.

Afin d'engager la totalité des crédits mis à disposition, et compte tenu de l'utilisation incomplète de l'enveloppe 2015 au regard des dossiers qui étaient à déposer avant le 30 janvier 2015, la préfecture a décidé de lancer un second appel à projet.

La collectivité a décidé de saisir de nouveau cette opportunité et de présenter le projet d'équipement en stores du bâtiment des parapluies dans le cadre de ce nouvel appel à projet pour un financement à hauteur de 40%.

Le coût de cet équipement s'élèverait à 13 000 € H.T.

De par la destination du bâtiment (activités péri et extra scolaires), ces travaux sont éligibles à la DETR.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

- ✚ De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le dossier désigné ci-dessous :

Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention	Montant de la subvention
<b><i>Équipement en stores des Espace des Parapluies</i></b>	<b>13 000 €</b>	<b>40 %</b>	<b>5 200 €</b>

- ✚ De financer la partie non subventionnée.

**RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS**

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
11/05/2015	8.2	Aide sociale	Aide en faveur des sinistrés du Népal	30	16
11/05/2015	7.5.2	Fiscalité	Subvention supérieure à 23 000 €	31	17

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Marie-Françoise AGOSTINI	
Michel CHARPENTIER		Yveline LANUEL	
Claude INGRET		Claire DELALANDE	
Juan-Ramon GARCIA		Armelle VERON	
Frédéric EGLOFFE		Fabienne PREVOT	
Pierre SCHNEIDER		Jacqueline DIONNET	
Stéphane GUILLIN		Delphine DASSENOY	
Patrick DUBAS		Catherine KRIER	
Guillaume PELÉ		Marie-Noëlle MAISTRE	
Danielle GLESS		Jacqueline PANIS	
Pascale TREIBER		Macha VIVIER	
Brigitte MEON			